

OFF

A38A42

A29/P5

Annexe 19

annexe technique

19

au plan de développement 1967-1972
du bas st-laurent, de la gaspésie
et des îles-de-la-madeleine

(un projet arda)

D

projet de caisse régionale

pour la region-pilote du

bas-st-laurent et de la gaspésie

Vely Leroy

bureau d'aménagement de l'est du québec

Novembre 1964



Bibliothèque Nationale du Québec



TABLE DES MATIERES

Page

Chapitre 1 - Révision des problèmes et des principes
des recommandations. 1

Chapitre 2 - Les caractéristiques d'une économie
régionale sous-développée. 5

Chapitre 3 - L'interdépendance des régions dans le
développement économique. 10

Chapitre 4 - Le rôle de l'Etat et de celui du secteur
privé. 15

Chapitre 5 - Le Développement Régional: les ressources. 19

Chapitre 6 - Le Financement de la Caisse Régionale
aux échelles d'individus, familles. 25

Annexe A - Définitions quelques symboles. 30

Annexe B - Les institutions financières de crédit pour
le sud. 35

Annexe C - Importance numérique des institutions
financières en Gaspésie-Îles-de-la-Gaspésie. 40

PROJET DE CAISSE REGIONALE POUR
LA REGION PILOTE DU
BAS-ST-LAURENT ET DE LA GASPESIE.



REPT. IN CASE NO. 100-100000
LA. STATE POLICE
NO. 100-100000

OFF

A38A42

A29/P5

Annex 19

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>Chapitre 1</u> - Résumé des problèmes et des principales recommandations.	1
<u>Chapitre 2</u> - Les traits dominants d'une économie régionale sous-développée.	5
<u>Chapitre 3</u> - L'interdépendance des régions dans le développement économique.	10
<u>Chapitre 4</u> - Du rôle de l'Etat et de celui du secteur privé.	13
<u>Chapitre 5</u> - La Caisse Régionale: le cadre institutionnel.	16
<u>Chapitre 6</u> - La Caisse Régionale: les opérations ordinaires.	21
<u>Chapitre 7</u> - La Caisse Régionale: les ressources.	29
<u>Chapitre 8</u> - Le financement de la Caisse Régionale: une méthode d'incitation fiscale.	39
<u>Annexe A</u> - Définissons quelques symboles.	46
<u>Annexe B</u> - Les instituts italiens de crédit pour le sud.	50
<u>Annexe C</u> - Importance numérique des institutions financières en Gaspésie-Rive-Sud.	52

TABLE DES MATIÈRES

Page

Chapitre 1 - Répondre aux besoins de nos citoyens les institutions	1
Chapitre 2 - Les défis de nos citoyens régionaux	15
Chapitre 3 - L'impact des nouvelles technologies développement économique	20
Chapitre 4 - Du rôle de l'État et le rôle de nos cités	25
Chapitre 5 - La gestion régionale et les finances	30
Chapitre 6 - La gestion régionale et les opérations	35
Chapitre 7 - La gestion régionale et les ressources	40
Chapitre 8 - Le financement de la gestion régionale	45
Annexe A - Différences de gestion régionale	50
Annexe B - Les facteurs régionaux de croissance	55
Annexe C - L'impact des nouvelles technologies	60

CHAPITRE 1

RESUME DES PROBLEMES ET DES PRINCIPALES

RECOMMANDATIONS

La région pilote du Bas St-Laurent et de la Gaspésie est une région en voie de développement. Elle présente les caractéristiques des zones dites sous-développées: bas niveau de la productivité de la main-d'oeuvre, grande dépendance vis-à-vis d'une branche d'industrie en particulier associée à une grande pauvreté dans l'assortiment des secteurs d'activité, insuffisance des travaux d'infrastructure, déficiences du capital humain attribuables à un manque de familiarité avec les techniques modernes de production et de distribution, absence d'entrepreneurs actifs, rareté de capitaux, défauts dans le mécanisme d'allocation des ressources, etc. Voilà, entre autres, plusieurs aspects du problème de croissance retardée de la région et en eux réside la justification d'un projet de Caisse régionale, c'est-à-dire quelque chose de plus considérable qu'un Fonds de développement.

Le projet de fonder une Caisse régionale dans la région pilote fait l'objet du présent rapport dont nous allons esquisser les grandes lignes.

Tous sont invités à participer au travail de remorquage de la région: le gouvernement provincial allié à la Société Générale de Financement et, bientôt, à la Caisse de Retraite, le groupe des institutions financières dominantes de même que celui des capitalistes de moindre envergure et des petits épargnants. Ceux-ci, toutefois, joueront un rôle en tant qu'entrepreneurs-substituts quand il s'agira de racheter les parts de la Caisse régionale dans une entreprise lancée ou revigorée par celle-ci. L'Etat, la Société Générale de Financement et la Caisse de Retraite formeraient un groupe auquel reviendrait le contrôle de la Caisse régionale: le reste du capital-actions serait vendu aux banques, aux institutions et aux groupes financiers en mesure d'offrir d'importantes mises de fonds. Pour y inciter ceux-ci, les dividendes sur leurs actions seraient garantis et calculés sur la base d'un taux fixe ou d'un taux égal au rendement moyen des actions des banques et des institutions financières sur le marché. L'Etat renoncerait à des dividendes pour une période indéfinie. Ceux-ci seraient versés sous la forme de certificats au porteur utilisables seulement à l'occasion des paiements d'impôts au gouvernement provincial. Ces certificats seraient assortis d'un taux d'intérêt, simple ou composé, équivalent au

dédommagement offert à l'actionnaire qui en retarderait l'emploi, c'est-à-dire celui qui, pendant un nombre quelconque d'années, paierait ses impôts au gouvernement provincial plutôt en dollars canadiens. Tout cela est expliqué en détail dans le chapitre sur l'incitation fiscale.

À côté du capital-actions destiné au financement des projets industriels ou commerciaux, il y aurait un Fonds spécial constitué par les subventions versées par divers gouvernements à la région. Il n'est pas nécessaire d'y verser toutes les subventions. Ce Fonds serait consacré à la mise en oeuvre de travaux d'infrastructure: constructions de routes, de ponts, d'écoles, d'Hôpitaux; organisation de cours de formation professionnelle, etc. Ce Fonds spécial symboliserait des intérêts politiques divers.

La Caisse régionale serait extrêmement active non seulement sur le plan du financement et de l'obtention de crédits en faveur des entrepreneurs de la région, mais aussi sur celui de l'élaboration de plans de développement, de lancement d'entreprises nouvelles et, partant, de la formation des cadres indispensables au succès de la politique de développement économique.

Telles sont les grandes lignes du présent rapport. L'exposé des problèmes majeurs d'une économie régionale en voie de développement, l'élaboration des concepts et la prescription des méthodes d'action, font l'objet des chapitres suivants.

CHAPITRE 2

LES TRAITS DOMINANTS D'UNE ECONOMIE REGIONALE

SOUS-DEVELOPPEE

Retenons trois traits particuliers:

1) Une économie régionale est une économie ouverte : elle fait partie d'un ensemble plus vaste auquel il est intégré à des degrés divers.

2) Une économie régionale sous-développée est généralement le théâtre d'une activité économique moins intense: la vie s'y déroule à un rythme ordinairement moins rapide que dans des régions développées. Une intégration incomplète à l'ensemble économique national ou provincial peut être à l'origine de cette différence de rythme d'évolution.

3) Une économie régionale sous-développée souffre généralement de l'infériorité du nombre et de la qualité: les dimensions de ses marchés (du travail, des biens, des services, des capitaux) sont souvent restreintes, et il arrive que la qualité de ses produits, de ses services, de son équipement productif et social, de sa main-d'oeuvre,

soit d'un niveau incompatible avec les exigences des régions développées avec lesquelles elle entretient des relations de toutes sortes.

Par conséquent,

a) le projet de fonder une Caisse régionale doit être conçu à la lumière des faits relatifs aux relations commerciales et financières de la région avec les autres zones;

b) il ne convient pas d'exiger de deux régions, l'une développée et l'autre sous-développée, les mêmes efforts par l'imposition de critères de financement et de performance, qui négligent les différences de degré de développement;

c) il faut à la fois une politique d'accompagnement et une politique d'entraînement qui s'étendent le plus possible à tous les facteurs groupés dans le capital humain, dans le capital productif et dans l'équipement social.

L'expérience du Mezzogiorno, racontée par Vöchting ou par V. Lutz, par Ventriglia ou par Di Nardi, le démontre¹ clairement.

1. F. Vöchting, "Considérations on the Industrialization of the Mezzogiorno", Banca Nazionale des Lavoro, Sep. 1958
V. Lutz, "Italy as a Study in Development", Lloyds Bank Review, Oct. 1960; F. Ventriglia, "L'expérience de la Cassa per il Mezzogiorno", Economie Appliquée, Programmation régionale et Théorie économique 2, No.1, 1961; et F. Ventriglia, "Les instituts régionaux de crédit", ibid.

Par conséquent, le projet de Caisse régionale que nous concevons, ne s'oppose pas au système financier actuel de la province. Au contraire, il veut l'utiliser et en mettre à contribution les ressources et l'expérience. Il n'a rien non plus qui traduise des velléités d'autarcie pour la région-pilote. Il cherche plutôt à intégrer davantage cette région au reste de la province, sauf qu'il s'agira cette fois d'une intégration réfléchie, c'est-à-dire non laissée aux caprices du hasard. Il contient finalement des dispositions s'appliquant au capital humain et à l'équipement social qu'il voudrait entretenir et améliorer également.

La région-pilote est essentiellement une région productrice de matières premières. Sur ce plan, elle est verticalement intéressée aux autres régions. Mais elle l'est aussi en ce qui regarde les capitaux grâce à la structure du système bancaire - système constitué par quelques banques à la tête de nombreuses succursales géographi-

quement dispersées -; grâce aussi à d'autres institutions de crédit et à des maisons collectrices d'épargne contractuelle (les compagnies de finance, les compagnies d'assurances, etc.). Les fonds recueillis par toutes ces institutions sont acheminés vers les grands marchés financiers, et leur allocation est sujette à un contrôle centralisé à outrance.¹

En revanche, la région-pilote est un marché de consommation: les industries y écoulent une partie de leur production. Elle est donc horizontalement intégrée au monde extérieur. Elle y est amenée aussi grâce aux compagnies de prêts et de finance qui facilitent, aux consommateurs de la région, l'acquisition de toutes sortes de biens et de services; il s'agit d'une véritable importation de capitaux, de l'extérieur vers la région, mais seulement dans

1. L'on sait combien est réduite l'autonomie accordée aux gérants de banques par exemple, en matière de crédit. Quant aux compagnies d'assurances, elles ont des agents à leur service, qui ne décident pas de l'usage des primes recueillies dans la région, de telle sorte que l'épargne contractuelle des Gaspésiens peut servir à financer des projets en Amérique du Sud ou ailleurs. Ce problème est commun à toutes les régions sous-développées d'un pays. Ainsi en Italie, les fonds qui sont expédiés dans le sud retournent, par toutes sortes de voies, vers le nord c'est-à-dire la région développée.

l'intérêt des consommateurs. Reste à savoir l'importance des flux financiers dans les deux directions, c'est-à-dire les entrées et les sorties pour l'ensemble de la région.¹

Rappelons que le niveau des dépôts bancaires, surtout dans une région dépourvue de marché financier, ne nous renseigne nullement sur l'état des liquidités. Ce qu'il importe de savoir, ce sont les excédents disponibles sur la base desquels on accordera des prêts. Or, une exportation de capitaux, de la région-pilote vers Montréal par exemple, entraîne la réduction de ces excédents, alors qu'elle n'affecte point le niveau des dépôts bancaires. Autrement dit, ceux-ci pourraient être très élevés et ne point impliquer par le fait même qu'il existe sur place des ressources pouvant faciliter l'expansion du crédit. Ici, interviennent les bailleurs de fonds et les consommateurs en général, c'est-à-dire les déposants qu'il reviendra à la Caisse régionale de solliciter dans le but d'obtenir des ressources financières indispensables à l'expansion du crédit - expansion bien orientée toutefois dans l'intérêt du développement économique de la région.

1. Des questionnaires ont été préparés qui nous renseigneront là-dessus. Ils seront adressés aux banques, aux caisses populaires, aux compagnies de finance, etc.

CHAPITRE 3L'INTERDEPENDANCE DES REGIONS DANS LE DEVELOPPEMENTECONOMIQUE

Faisons place à l'expérience italienne, l'une des plus remarquables en matière de développement régional: en se fondant "sur les expériences accomplies et les résultats obtenus dans la politique pour le Midi, il est apparu que l'action de développement doit être poursuivie sur deux plans. Il est essentiel et déterminant que l'action de l'Etat s'accompagne d'une action correspondante pour introduire, dans la politique économique du pays, une composante qui lui permette d'être conforme aux intérêts de la zone sous-développée. Il arrive, en effet, souvent que les exigences des zones économiquement les plus fortes l'emportent dans la détermination des politiques générales". (Relazioni al Parlamento, p. 170, mars 1960, p. 170 présentée par le Président du Comité des Ministres pour le Midi).

Comme l'a constaté un auteur, on voit, dans cette déclaration, "l'aspect dramatique des politiques de développement régional. Conçues pour mettre fin aux contrastes des intérêts régionaux, elles risquent de les exaspérer

quand leurs tendances peuvent être interprétées comme des obstacles à l'expansion économique des régions plus dynamiques".

Autrement dit, les politiques de développement régional doivent éviter le fractionnement de l'économie nationale. Elles doivent, au contraire, favoriser la symbiose des diverses régions et ne point élever, entre celles-ci, des murs artificiels, des frontières politiques, économiques ou psychologiques. L'expérience italienne a démontré la fausseté du raisonnement qui fait, de l'Italie Méridionale, un pays séparé du reste.¹ Les flux économiques triomphent ordinairement de ces obstacles créés de toutes pièces et qui compliquent plutôt la solution des problèmes. Par exemple, la plupart des régions sous-développées sont affectées d'un déséquilibre sur le marché du travail, l'offre de main-d'oeuvre y excédant la demande sinon d'un surplus de population agricole qui explique la faible productivité de la main-d'oeuvre occupée aux travaux des champs. Dans ce cas, il importe que la politique nationale favorise simultanément, d'une part, le progrès économique au niveau des régions et, d'autre part, la croissance de l'ensemble de l'économie nationale avec ses promesses d'industrialisation, de nouveaux et plus vastes débouchés

1. C'est l'opinion de Vera Lutz, op. cit.

pour les produits et la main-d'oeuvre. Ainsi les excédents localisés de main-d'oeuvre disparaîtront plus facilement grâce aux mouvements migratoires interrégionaux et intersectoriels. C'est encore en Italie qu'un tel phénomène se vérifie le mieux.¹

Telle est la toile de fond contre laquelle se dresseront nos propositions. Deux choses importent: la première, c'est la nécessité de recourir aux instruments fiscaux pour engager l'économie de la région-pilote dans la voie d'un progrès plus rapide; la seconde, c'est la reconnaissance du besoin d'agir simultanément sur l'ensemble de l'économie de la province dans le but d'accroître la rentabilité des efforts dépensés dans la région-pilote et de faciliter la solution des problèmes régionaux.

1. Voir l'article de H.B. Chenery, "Políticas de desarrollo para Italia Meridional", tableau No 2, Revista de Economía Política, Septiembre-Diciembre 1963, p. 81 (Madrid).

CHAPITRE 4DU RÔLE DE L'ÉTAT ET DE CELUI DU SECTEUR PRIVEL'ÉTAT

Le secteur économique est l'une des nombreuses avenues de la vie en société. Y sont entreposés et cultivés des facteurs grâce auxquels la production se fait, se répartit et se justifie. Il se pose donc des problèmes d'entretien, mais aussi de fertilisation des espaces économiques arides ou inégalement dotés des catalyseurs du processus de la croissance économique. L'Etat, personnifiant le corps politique - c'est-à-dire social se voit de plus en plus appelé à y travailler. Et le levier fiscal figure au nombre des plus efficaces instruments d'incitation, de provocation de déséquilibres voulus et d'implantation de pôles de croissance qu'il se soit donné. Plus sûr et d'un contrôle plus facile que la politique monétaire, par exemple, le levier fiscal se prête mieux à la concrétisation des vœux dont la conformité générale au besoin de progrès économique résulte d'un examen attentif des problèmes et de leurs solutions possibles. Bref, la politique fiscale a notre faveur parce qu'elle permet d'agir d'une manière sélective, surtout lorsque l'action recherchée intéresse une branche d'activité déterminée ou encore une région désignée.

Nous n'isolons donc pas l'Etat. Au contraire. Nous reconnaissons non seulement la présence de son équation au sein du système économique, mais aussi sa capacité d'en modifier les coefficients et, partant, les relations entre les variables. Néanmoins, nous sentons également le besoin d'inviter les agents économiques autres que l'Etat à devenir, avec lui, des maîtres d'oeuvre: tous les agents doivent être à la fois des postes émetteurs et récepteurs. C'est à cette condition qu'un dialogue utile s'établira entre tous ceux intéressés à la solution des problèmes d'une région ou d'un pays en voie de développement.

Le Secteur Privé

Que le lecteur nous dispense de l'obligation de rappeler ici les nombreux facteurs institutionnels qui créent, entre le cas québécois et ceux de l'Italie, de la Belgique ou de la France, des différences de fonds et de ton. Ainsi nous avons mis beaucoup d'accent sur la politique fiscale non seulement à cause de son efficacité, en laquelle nous avons foi, mais aussi parce que le Québec dispose principalement de cet instrument de politique économique, se trouvant dépourvu de moyens d'action sur le plan monétaire. D'autres facteurs du même genre, c'est-à-dire en rapport avec les institutions, nous font attribuer un rôle

important au secteur privé dans l'exécution du programme de développement de la région-pilote. Ce rôle apparaîtra dans toute son étendue, à mesure que nous poursuivrons l'analyse. Toutefois, donnons-en un aperçu.

En ce qui concerne le financement initial de la Caisse régionale, nous estimons devoir en répartir la charge entre l'Etat et ses institutions (la Société Générale de Financement et, bientôt, la Caisse de Retraite), et le secteur privé. Dans le secteur privé, cependant, qui devraient être appelés à contribuer à la formation du pool initial de ressources financières?

Notre préférence va aux banques et autres institutions assez bien pourvues en liquidités. Nous choisissons ceux qui peuvent risquer d'importantes sommes sans craindre que leur geste ne les conduise automatiquement à envisager des problèmes de liquidité qui les placeraient dans l'obligation de retirer leur mise de fonds. Nous recherchons ceux-là mêmes que pourront intéresser les méthodes d'incitation fiscale proposées plus loin, c'est-à-dire ceux dont les revenus imposables atteignent déjà de hauts niveaux. Cela signifie-t-il que les bailleurs de fonds de moindre envergure ne nous intéressent point? Pas du tout.

The first part of the report is devoted to a general
 description of the country and its resources. It
 then proceeds to a detailed account of the
 various industries and occupations of the
 people. The author also discusses the
 political and social conditions of the
 country. The report concludes with a
 summary of the findings and a list of
 references.

The second part of the report is devoted to a
 detailed account of the various industries and
 occupations of the people. The author
 discusses the political and social conditions
 of the country. The report concludes with a
 summary of the findings and a list of
 references.

A ces petits sera dévolu le rôle d'acquérir le contrôle d'entreprises lancées par la Caisse régionale ou d'entreprises par elle renflouées mais qui réclament des mises de fonds additionnelles que peuvent fournir des particuliers ou un groupe de particuliers réunis en club de placements. C'est donc à un stade postérieur au lancement de la Caisse régionale que les petits épargnants seront appelés à jouer un rôle-clef.

Le secteur privé est donc divisé en deux groupes suivant le seul critère de la puissance financière. L'exposé de la méthode d'incitation fiscale à la formation d'un pool initial de ressources financières destinées à la Caisse régionale, et les détails concernant les opérations de cette institution indiqueront le bien-fondé d'un tel partage des responsabilités.

CHAPITRE 5LA CAISSE REGIONALE: LE CADRE INSTITUTIONNEL

Reconnaissant deux importantes dimensions au projet de création d'une Caisse régionale de financement: l'une économique, l'autre politique. Posons-nous maintenant la question suivante: de quel type de structure financière doter la Caisse sans que ne souffrent ni les intérêts politiques ni les intérêts économiques auxquels des travaux de recherche auront accordé une certaine priorité?

Une solution nous semble résider dans la distinction entre les opérations ordinaires et les opérations extraordinaires de la Caisse. Cette distinction en appelle une autre sous le rapport des réservoirs de ressources financières, à savoir: la création d'un Fonds spécial à côté des moyens financiers provenant des activités mêmes de la Caisse conçue à l'image d'une banque de développement qui connaîtra, comme toute institution financière, les contraintes du marché. La Banque Internationale observe ce principe.¹

1. Voir les Banques de Développement dans le Monde, tome 1, Institut d'Etudes bancaires et financières, Dunod, Paris 1964, pp. 195-206.

Ce Fonds spécial constitue essentiellement une soupape politique: y seraient versées des contributions de divers gouvernements qui se sont engagés à fournir, au Bas St-Laurent et la Gaspésie, des subsides ou des concours financiers extraordinaires. Il nous paraît opportun de suggérer la possibilité de confier aux éventuels directeurs de ce Fonds les sommes actuelles ou futures, correspondant à des décisions de redistribuer une partie des fruits de l'activité économique en faveur de certains groupes tels que les cultivateurs et les pêcheurs. Un tel geste accroîtrait les chances d'établir, au sommet, un accord entre les politiques de développement régional et les politiques de subventions directes.

Ce Fonds spécial pourrait être appelé à gérer également des sommes destinées à la construction de routes, de ponts, à des travaux d'urbanisme, bref à des travaux d'infrastructure. Ainsi, la Banque Interaméricaine de Développement gère un "Fonds de Progrès Social" constitué par les ressources "transférées de temps à autre par les Etats-Unis, et par toute autre ressource appropriée".¹

1. Ibid., p. 205. "Le Fonds de Progrès Social est constitué par les ressources que le gouvernement des Etats-Unis est disposé à affecter sous forme de prêts spéciaux et de dons au développement économique et social du continent latino-américain dans le cadre de "l'Alliance pour le Progrès". Cf. note 25, p. 204.

A côté donc de ce Fonds spécial se situerait le réservoir des ressources financières ordinaires de la Caisse, c'est-à-dire les moyens représentés par son capital-actions, ses emprunts, etc.

Empruntant l'exemple de la Banque Interaméricaine de Développement, nous suggérons les principes suivants:

a) le principe de la séparation de la gestion: l'on évitera de confier, aux mêmes directeurs, la gestion du Fonds spécial et celle des ressources ordinaires;

b) le principe de la séparation des résultats d'opération;

c) le principe de l'indépendance des budgets de fonctionnement.

L'observation de ces principes offre des avantages particuliers: qui sur le plan politique, il sera donné, aux gouvernements ainsi qu'aux représentants du peuple, l'opportunité d'associer à leur nom ou à celui de leur parti des projets d'aménagement donnant suite à des promesses électorales ou susceptibles de continuer des atouts politiques; qui sur le plan économique, il en découlera la possibilité d'utiliser avec plus de discernement les moyens financiers mis à la disposition de la région-pilote et de mieux analyser la performance du système économique régional soumis aux politiques d'accompagnement et d'entraînement de la Caisse d'une part, et d'autre part, à l'influence des politiques d'aide directe avec ou sans promesse d'effets durables.

Une telle division est souhaitable. Et plusieurs critiques de l'expérience du Mezzogiorno semblent oublier l'énorme part des travaux d'infrastructure entrepris sous les auspices des diverses caisses méridionales, lorsqu'ils mesurent les réalisations et qu'ils les comparent aux espérances.¹ Pour notre part, nous aimerions seconder tout effort vers la pratique d'une division du travail en ce qui regarde les activités de la Caisse; division du travail bien pensée et devant s'opérer néanmoins sous un commandement unifié que personnifiera l'organe planificateur dont sera doté la Caisse de peur que le souci de satisfaire à la fois les politiciens et les techniciens ne soit préservé qu'au prix de fâcheuses contradictions dans les politiques suivies et d'une totale absence de mouvement d'ensemble dans l'exécution des programmes.

-
1. Vera Lutz en particulier semble avoir commis cette erreur. Cf. son article, "Italy as a Study in Development", Lloyds Bank Review, octobre 1960.

Voir par contre le bel article de Giuseppe di Nardi, "L'expérience de la Cassa per il Mezzogiorno", en particulier le tableau II qui donne la répartition des moyens financiers de la Cassa entre les travaux projetés: plus de 80% des fonds furent consacrés à des travaux d'infrastructure. Economie Appliquée, Programmation régionale et Théorie économique 2, Tome XIV, No 1, 1961. L'auteur nous rappelle que le plan confié à la Caisse et les dimensions des différents stades de sa mise en oeuvre permettent de déduire "...que le plan a été conçu pour éliminer, sinon toutes, du moins les plus graves insuffisances des infrastructures méridionales". Cf. p. 145.

Voir aussi la pénétrante analyse de F. Vöchting, o.p. cit.

Il s'agit bien sûr d'une tâche difficile mais qui s'exécute bien dans le cadre d'une décentralisation des activités selon le mode suggéré plus haut.

Rien de plus ne sera dit du Fonds spécial. A ce stade-ci, il peut être recommandé d'étudier en détail le fonctionnement de l'actuel appareil de distribution d'aide de toutes sortes à la région-pilote ainsi que les principales dépenses en travaux d'infrastructure exécutés dans cette région.¹

Quant aux opérations ordinaires, il en sera question dans les chapitres suivants.

1. L'auteur a été informé de la poursuite d'une telle étude à l'heure actuelle. Il ignore, cependant, l'approche adoptée par ceux qui en ont été chargés.

CHAPITRE 6

LA CAISSE REGIONALE: LES OPERATIONS ORDINAIRES

Nous divorçons donc les opérations ordinaires d'avec les opérations extraordinaires désignées sous le nom de "travaux d'infrastructure". En quoi consisteront les premières? Nous les définirons suivant le principe de l'affectation des capitaux mis à la disposition de la Caisse régionale, mais seulement après avoir souligné l'opportunité d'exercer beaucoup de discernement dans l'allocation des ressources financières pour l'obtention de rapports satisfaisants, à plus ou moins brève échéance, entre les crédits octroyés et les revenus créés au sein de la région-pilote.

Trois grandes tâches:

Nous plaçons la Caisse régionale devant trois grandes tâches:

- 1) elle devra exercer du courtage dans le domaine du crédit, c'est-à-dire essentiellement faciliter la rencontre de deux personnes: un bailleur de fonds et un emprunteur;
- 2) elle accordera des prêts et consentira des avances;

3) elle lancera des entreprises avec ou sans le concours des autres.

L'ensemble de ces trois opérations reçoit le nom "d'opérations ordinaires" de la Caisse régionale. Le rôle de courtier de crédit est décrit au chapitre des ressources de la Caisse; les deux autres rôles seront mis en relief dans ce chapitre. Néanmoins, en vue de l'obtention de rapports satisfaisants entre les crédits accordés et les effets obtenus, à court terme, sur le niveau de l'emploi et des revenus dans la région, toutes ces activités doivent être subordonnées à un critère: celui-là même qui justifie également les distinctions établies au niveau des opérations, à savoir:

"Le dollar prêté par la Caisse régionale sera-t-il consacré à un projet qui mettra en valeur tout de suite les ressources de la région, qu'elles soient humaines ou matérielles? Autrement dit, dans quelles proportions entrent les ressources régionales dans un projet de dépenses donné?"

Se poser cette question, c'est prêter attention aux effets multiplicateurs des dépenses au sein de la région. A priori, ces effets sont estimables.

Ainsi, toute demande d'emprunt adressée à la Caisse régionale devra indiquer l'allocation du montant sollicité entre les "inputs" qui entreront dans la réalisation du projet. Elle devra indiquer la provenance de ces inputs. Et certaines normes peuvent être adoptées qui fixeraient, selon les projets, divers pourcentages minima d'inputs régionaux dans la somme globale des ressources matérielles nécessaires à la mise en oeuvre de travaux d'investissement. Bref, la probabilité que le dollar circule un certain nombre de fois au sein de la région, créant ainsi des revenus pour les facteurs de production régionaux, ne devrait pas être négligée. Au fond, c'est la fin immédiate que poursuit la politique de préférence commerciale actuellement pratiquée par la province dans certains domaines. Laissons-nous entendre que la Caisse ne doit prêter qu'à ceux dont les projets répondent à ces conditions? Point du tout. Toutefois, chaque fois que le montant impliqué dans un projet d'investissement ou de dépense doit servir en majeure partie à l'achat d'inputs à l'extérieur de la région, il est recommandé que la Caisse tente d'obtenir, à l'extérieur, les crédits nécessaires en faveur de l'entrepreneur régional. Elle interviendrait ici en sa qualité de courtier de crédits, qui facilite l'entrée de capitaux dans la région-pilote.

Nous ne voulons nullement promouvoir une politique autarcique. Nous ne prétendons pas qu'il faille encourager tous les projets indépendamment de leurs coûts. Nous voulons seulement nous assurer de certains effets à brève échéance sur le niveau des revenus dans la région.¹ Autrement dit, nous voudrions accélérer la propagation des effets des dépenses facilitées par la présence de la Caisse régionale. L'accélération est plus certaine lorsque l'on exerce un certain discernement dans l'allocation des ressources financières suivant le critère de la rapidité des effets sur le niveau des revenus. De plus, en l'absence de toute préoccupation pour des problèmes de balance des paiements ou de change, il est préférable que les importations de produits de la région soient financées par des importations de capitaux.

On ne saurait donc parler de politique autarcique alors que le rôle de courtier de crédit de la Caisse régionale en est la négation même. Au contraire, c'est vers une plus complète intégration de la région à l'extérieur -- une

1. Nous sommes conscients des limites des effets recherchés. La région n'est pas équipée au point de pouvoir suffire à elle-même. Il serait vain de le souhaiter d'ailleurs. Mais un effort vers une plus grande production régionale des biens et des services consommés dans une région, est certes désirable. C'est le problème de l'Italie du sud. Consultez, à ce sujet, F. Vöchting, op. cit., et H.B. Chenery, op. cit.

intégration bien pensée dans un programme de développement économique vers lequel nous voulons tendre.

L'affectation des capitaux de la Caisse
régionale.

Il s'agit bien entendu des moyens financiers ordinaires de la Caisse et non des ressources du Fonds spécial.¹ Nous distinguons cinq groupes de capitaux sous le rapport de l'affectation des ressources financières. Ce sont:

1) Des capitaux de renflouement: ils sont destinés à résoudre des problèmes financiers de nature passagère, des difficultés temporaires, dûs à une insuffisance de fonds liquides. L'entreprise en proie à ces difficultés risquerait de disparaître, sinon de survivre en versant un prix (en termes de frais de financement, de temps perdu, etc.) susceptible de ralentir considérablement son expansion.

2) Des capitaux itinérants: ils sont destinés à des prises de participation dans des entreprises existantes.

1. La distinction a été faite au chapitre traitant du cadre institutionnel de la Caisse régionale. Voir p. 16.

Ils se déplaceront d'une entreprise à l'autre en vue d'aider à la formation de capital-actions mais aussi pour corriger des déséquilibres financiers fondamentaux: l'insuffisance du capital-actions ou simplement l'absence d'un capital-actions, est un handicap qui restreint les possibilités de crédit d'une entreprise commerciale. Il faut compter sur les particuliers, sur les clubs de placement et sur d'autres institutions consacrées à la recherche de placements profitables, ou encore sur les propriétaires mêmes des entreprises pour acquérir les titres de propriété ou les titres de créance que détiendrait la Caisse régionale dans la poursuite de ses activités d'entrepreneur itinérant. C'est à ce moment précis que nous espérons voir les petits épargnants jouer un très important rôle dans le financement du développement économique de la région-pilote.

3) Des capitaux voués au lancement de nouvelles entreprises: il s'agit de ce qu'on appelle le "risk-capital". La caisse régionale a une importante fonction à remplir: elle doit pratiquer une politique d'entraînement et elle y réussira dans la mesure où elle exploitera de nouvelles branches d'activité qu'une certaine pauvreté en compétence technique et une grande aversion pour le risque chez la population de la région empêchent de naître. Ces nouvelles bran-

ches aideront à reculer les limites des marchés régionaux du travail, des produits et des services, de même que celles du marché des capitaux. Agrandir les bases d'opération, renforcer les murs de soutènement de l'activité économique par l'addition d'entreprises nouvelles dans les secteurs neufs, telle doit être aussi, et surtout, la préoccupation de la Caisse régionale. A défaut de capitaux privés disposés à courir des risques, la Caisse doit être prête à offrir les siens. Elle devra conserver également assez de flexibilité pour effectuer le transfert, à la population, d'une partie ou de la totalité du capital-actions des entreprises qu'elle aura ainsi lancées.

4) Des capitaux de financement des achats d'in-
puts: ils sont là pour faciliter l'acquisition de matières premières à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, lorsque d'autres sources de financement ne sont pas disponibles. Ces capitaux serviront, en particulier, en cas d'échec des démarches pour l'obtention de crédits en faveur des entrepreneurs de la région; ou lorsque les projets des entrepreneurs souffriraient d'une trop longue attente des crédits sollicités par la Caisse dans son rôle de courtier.

5) Des capitaux engagés dans des activités d'es-
compte: la présence de tels capitaux représentera, aux yeux des créanciers des entrepreneurs qui auront bénéficié de l'ap-

pui de la Caisse régionale sous une forme ou sous une autre la possibilité de réescompter des effets de commerce ou des titres de créance. Ces capitaux auront donc pour effet de réduire les risques courus par les créanciers, en accroissant la liquidité des créances de ceux-ci vis-à-vis des entrepreneurs de la région. Nous espérons donc voir les prêteurs plus disposés à mettre leurs capitaux à la disposition de la région à la suite des démarches entreprises par la Caisse régionale en sa qualité de courtier de crédits.

Il faut songer à offrir des avantages tels que la possibilité de réescompter à de bas taux d'intérêts, le niveau du taux de réescompte variant selon la durée qui sépare l'échéance de l'instant où la demande de réescompte est formulée. Ces dispositions ont pour but de réduire autant que possible le poids de l'élément "risque" dans la fixation des taux d'intérêt exigés par les prêteurs.

En résumé, la Caisse régionale sera à la fois un Prêteur, un Entrepreneur, et un Courtier de crédits. C'est à ces trois fonctions que se résumeront ses opérations ordinaires.

CHAPITRE 7LA CAISSE REGIONALE: LES RESSOURCES

Il a été assigné à l'Etat et au secteur privé respectivement des rôles précis dans le mécanisme de développement régional de la région-pilote. L'Etat (y compris ses organismes publics ou semi-publics) et le groupe des grands du secteur privé assumeront la responsabilité de former le pool initial de ressources financières de la Caisse régionale, c'est-à-dire son capital-actions. Ces moyens fourniront la base de lancement des opérations financières de la Caisse.

Le capital-actions

L'Etat et ses institutions doivent posséder la majeure partie des actions; 51% du capital émis, c'est donc un minimum.

A l'heure actuelle, il ne nous est pas possible de fixer le montant du capital-actions de la Caisse: des études sont en cours qui détermineront les besoins de la région et les façons de les satisfaire. Toutefois, à l'instar de plusieurs banques de développement et de la plupart des compagnies, l'on peut autoriser un capital-actions de plusieurs millions de dollars mais dont une partie seulement se-

rait émise dans un proche avenir. A l'Etat maintenant d'indiquer l'étendue des ressources qu'il peut actuellement consacrer au projet, puisque nous lui en accordons le contrôle.¹

La partie non émise du capital autorisé tiendrait lieu de capital de garantie, comme cela se pratique dans beaucoup de cas, entre autres, à la Banque Interaméricaine de Développement dont le capital autorisé est de \$850 millions et le capital versé de \$450 millions.

Il n'y aurait, dans le cas présent, que des actions ordinaires réparties, toutefois, en deux grandes catégories:

a) les Actions A qui ne peuvent être détenues que par l'Etat lui-même, transférables de l'Etat à la Caisse seulement;

b) les Actions B que peuvent acquérir des institutions publiques et semi-publiques telles que la Société Générale de Financement et la Caisse de Retraite, et des institutions privées: les actions détenues par la Société Générale de Financement et par la Caisse de Retraite ne pourraient

1. Supposons que le gouvernement et ses institutions souscrivent \$11 millions et que ce montant représente 55% du capital-actions émis. Dans ce cas, la part des autres institutions équivaldrait à \$9 millions, soit 45% des 20 millions auxquels s'élèverait le capital émis. Mais rien n'empêche d'autoriser, en faveur de la Caisse régionale, un capital de \$30, de \$50 ou de \$200 millions.

être cédées qu'à l'Etat ou à la Caisse elle-même, afin de préserver le contrôle accordé à l'Etat associé à ces institutions-ci.

Seules les Actions B recevraient des dividendes. Nous invitons l'Etat à renoncer à une quelconque rémunération de ses capitaux placés dans des Actions A pour une période indéfinie. Il répéterait ainsi son geste à l'endroit de la Société Générale de Financement.

Il se pose, néanmoins, le problème du rendement des actions de la Classe B. Est-il permis d'en escompter, étant donné les motifs dont s'inspire le projet de créer une Caisse régionale? Nous ne répondrons pas ici à cette question. Nous invitons le lecteur à consulter le chapitre traitant de l'incitation fiscale.

Les emprunts

L'expérience démontre que, une fois constituées, les banques de développement ont recours à l'emprunt comme principal moyen de financement de leurs opérations. Notre opinion sur l'identité de ceux qui devraient être les actionnaires de la Caisse régionale lais-

se entrevoir nos convictions en ce qui regarde les possibilités de financement par l'emprunt. La Caisse sera avant tout une "personne morale" offrant de bonnes garanties. Et, à l'instar de la Cassa per il Mezzogiorno, elle ne devrait pas confiner ses emprunts au marché national. Au contraire, elle devrait rechercher activement le concours de banques de développement comme la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Société Financière Internationale, etc. La Cassa, par exemple, emprunte régulièrement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Cette politique d'emprunts à l'étranger a d'autant plus notre faveur que, dans le cas du Québec, il ne se pose aucun problème de devises étrangères d'une part, et que, d'autre part, les besoins de capitaux de la province sont déjà énormes. L'emprunt à l'étranger, contracté en dollars américains, est à recommander particulièrement lorsque le produit de l'emprunt servira à financer des importations de biens d'équipement par exemple.

Les ventes d'échéances

Une méthode de financement fort pratiquée par d'importants organismes de financement consiste à cé-

der des échéances dans le but de récupérer des capitaux qu'on désire utiliser à d'autres fins. Cette pratique permet de gagner du temps en accélérant le rythme d'utilisation des ressources fournies par le capital-actions.¹ Pour y recourir, il importe que les prêts effectués par la Caisse aux entreprises de la région ne le cèdent en rien, sous le rapport des exigences et du rendement, aux prêts ordinairement accordés sur le marché du crédit. En d'autres termes, il serait impossible de trouver des acheteurs d'échéances si les conditions stipulées dans les contrats d'emprunt comportent soit de trop bas taux d'intérêt ou de graves lacunes quant aux garanties et aux modes de remboursement. Il existe donc un conflit entre, d'une part, la nécessité de financer des projets de développement ou d'expansion industrielle dans la région-pilote à des conditions avantageuses (bas taux d'intérêt, durée étendue des prêts, etc.), et d'autre part, le désir de pratiquer, de temps à autre, des ventes d'échéances. Des détenteurs de capitaux voudront-ils acheter, de la Caisse régionale, des échéances qui leur promettent un rendement qu'ils jugent insuffisant, étant donné les risques qu'ils courent?

1. Voir, au sujet de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Les Banques de Développements dans le Monde, Tome I, p. 94. La Banque Interaméricaine de Développement pratique également ce genre d'opérations.

Nous ne sommes nullement en présence d'une situation sans issue. En premier lieu, en autant que les échéances offertes en vente ne sont pas trop reculées, un bas taux d'intérêt ne créera pas de graves problèmes. En second lieu, la Caisse peut offrir des garanties à l'acheteur soit en acceptant de le dédommager en cas de non-paiement, soit en lui offrant, à certaines conditions, la possibilité du réescompte.¹ En troisième lieu, des bonifications d'intérêt peuvent être accordées: l'emprunteur obtient des crédits aux taux de 6%, par exemple, mais il versera seulement 3%, le gouvernement fournissant le reste. Déjà, ce procédé est utilisé au Québec: la loi de l'amélioration des fermes accorde une subvention dans ce sens aux agriculteurs: le gouvernement rembourse un montant équivalent à 3% l'an sur des emprunts contractés à 6% l'an auprès des banques et des caisses populaires. En Italie, ce procédé est utilisé également.²

1. Il en a été question au chapitre précédent.

2. En vue de combler l'écart entre le coût de l'argent obtenu grâce à des émissions d'obligations sur le marché et le taux d'intérêt actif à pratiquer dans le financement des projets de développement dans le sud de l'Italie, une loi fut votée en 1957, qui accorda à la Caisse du Midi la permission de verser aux Instituts régionaux de Crédit des "bonifications d'intérêt de façon à leur permettre d'avoir continuellement recours à l'approvisionnement normal qui, pour de tels Instituts, en Ita-

Les opérations de financement avec
partage des risques

Il s'agit encore d'un procédé par lequel une banque de développement s'allie à des financiers pour financer un projet donné. La Caisse régionale doit l'adopter. Ce lui sera d'autant plus possible que ses actionnaires --du moins ceux que nous souhaitons voir le devenir-- seront des banques et des institutions de crédit auxquelles il est couramment reproché d'hésiter trop à faire crédit aux entrepreneurs de la région-pilote.

Les opérations de financement combiné

Elles consistent à consentir un prêt accompagné d'une émission d'emprunt sur le marché. Cette technique est certes à recommander lorsque la Caisse prête à un entrepreneur de la région qui entend acquérir des biens et des services à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors des

lie et à l'étranger, est constitué par l'émission d'obligations". Voir l'article de F. Ventriglia, "Les Instituts régionaux de Crédit", Economie Appliquée, Programmation régionale et Théorie économique 2, Tome XIV, No 1, 1961, p. 113.

En plus de rendre possible des ventes d'échéances, le respect des taux actifs pratiqués sur les marchés financiers offre l'avantage de constituer, tout compte fait, un guide plus sûr et moins arbitraire pour la détermination des coûts réels des projets de développement, ou du moins une espèce de garde-fou qui rappelle aux administrateurs responsables, les inconvénients d'un manque de discipline dans l'emploi des ressources matérielles, humaines et financières.

limites de la région. Dans ce cas, il est souhaitable que cette sortie de fonds soit compensée par des entrées auxquelles donnerait lieu une émission d'obligations sur le marché extérieur. Bien entendu, il existe un problème de dimension: il n'est pas dit que l'on doive émettre des obligations chaque fois qu'un cas semblable se produit, surtout quand il s'agit d'un prêt de faible montant. Toutefois, le principe mérite d'être retenu, d'autant plus qu'il n'est pas nécessaire que les entrées de fonds correspondent exactement aux sorties. Il est préférable, au contraire, qu'elles les dépassent.¹

Le courtage dans le domaine du crédit

Par courtage dans le domaine du crédit, nous entendons l'art de faciliter la rencontre de deux personnes: un bailleur de fonds et un emprunteur. Ce nous semble d'une grande utilité dans le cas de la région-pilote, économie ouverte qu'il n'est sûrement pas de notre intention de ren-

-
1. Il s'agit d'un problème très important, surtout au niveau régional. L'un des gros handicaps de l'Italie du Sud est que les fonds empruntés du nord de l'Italie y retournent presque totalement soit par le truchement des financiers qui investissent dans les industries du nord, ou parce que les méridionaux consomment une forte quantité de produits originaires du nord.

dre autarcique. Le développement industriel et agricole de cette région imposera d'énormes besoins de biens de consommation et d'équipement, dont la satisfaction sera assurée, en grande partie, par un appareil productif étranger à celui de la région-pilote. Il y aura donc un problème d'importation et, par conséquent, un problème de financement. Nous recommandons que les importations soient financés le plus possible par l'extérieur:

- a) soit que les commerçants de l'extérieur fassent crédit aux acheteurs de la région,
- b) ou que des emprunts soient contractés à l'extérieur en faveur des acheteurs de la région,
- c) ou que des marges de crédit soient ouvertes aux acheteurs de la région auprès des banques et de certaines autres institutions financières.

Voilà différentes façons d'amener les agents économiques de l'extérieur à participer au financement du développement de la région-pilote. La Caisse régionale pourrait, à l'occasion, offrir des garanties aux institutions prêteuses et aux commerçants de l'extérieur, en faveur des entrepreneurs qu'elle serait disposée à recommander auprès de ces derniers.

Ces activités de courtage réduiraient, si elles étaient couronnées de succès, la dépendance de la Caisse vis-à-vis du marché des capitaux: il en résulterait un besoin moins intense d'émettre des obligations et, par conséquent, des charges fixes moins accablantes. Quant aux garanties offertes par la Caisse, elles résideraient tant dans la simple présence que dans l'importance de ces capitaux de réescompte, mais aussi dans la décision d'endosser un projet d'investissement aux profits de la région ou dans une prise de participation de la Caisse dans l'entreprise concernée.

Tels sont les principaux moyens de financement auxquels nous avons songé. Ajoutons à ceux-là les remboursements de prêts, des mises additionnelles de capital et, le cas échéant, les surplus accumulés de la Caisse.

Dans le chapitre suivant, nous traiterons de l'incitation fiscale.

CHAPITRE 8LE FINANCEMENT DE LA CAISSE REGIONALE:
UNE METHODE D'INCITATION FISCALE

Nous ignorons dans quelle mesure nos propositions imposeront une révolution des idées, jusqu'où donc elles constitueront un défi à la volonté des pouvoirs publics placés devant un besoin d'innover pour échapper à la désarmante réalité de certaines barrières institutionnelles. Mais dans l'état actuel des choses au Québec, nous n'éprouvons aucune gêne à avancer les propositions suivantes.

Les régions sous-développées souffrent généralement d'une grande rareté de capitaux ou plutôt de capitalistes intéressés à y investir des ressources, ce en dépit du rendement apparemment fort élevé des investissements. Bien entendu, l'on exagère souvent ce rendement qui, le plus souvent, est incorrectement identifié. C'est que l'élément "risque" entre dans la détermination du taux de l'intérêt et pèse de tout son poids quand il s'agit

d'une zone sous-développée.¹ Il s'ensuit des taux d'intérêt fort élevé et qui dépassent le seuil en deça duquel ils exercent vraisemblablement une influence peu déterminante sur la proportion à investir.

Une caisse régionale joue - elle doit jouer - le rôle de réducteur d'incertitudes lorsqu'elle endosse des projets d'investissement régionaux. Elle influe dans ce sens par sa présence également, mais surtout par l'irrévocabilité de la décision du corps politique qui l'a instituée.² Néanmoins, il se pose tout de même le problème de la rémunération des capitaux privés que l'on invite à s'intéresser au financement initial du projet. Nous nous sommes déjà prononcé sur l'identité de ces capitaux. Qu'il suffise de rappeler que les banques et d'autres institutions financières de grande envergure ont notre faveur, à côté de l'Etat et de ses institutions (la Société Générale de Financement et, bientôt, la Caisse de Retraite): leur décision de confier des capitaux à la

1. Voir l'intéressant article de J.A. Bottomley, "The Premium for Risk as a Determinant of Interest Rates in Underdeveloped Rural Areas", Quarterly Journal of Economics, November 1963, pp. 637-647.

2. L'exemple de la Cassa per il Mezzogiorno est très révélateur à ce sujet. Voir l'article déjà cité de F. Ventriglia.

Caisse régionale ne les conduira pas à envisager automatiquement des problèmes de liquidité qui les pousseraient à retirer leur mise de capital. De plus, ce sont des entreprises dont les profits atteignent des niveaux qui appellent des taux élevés d'imposition. Par quels moyens les inciter à participer à la création de la Caisse régionale de la Gaspésie - Rive-Sud?

Aucun problème ne se poserait si la Caisse promettait de hauts rendements sur le capital, compte tenu des risques. Mais nous jugeons préférable de ne pas envisager cette hypothèse. La raison en est simple: la Caisse régionale est orientée vers le développement de la Gaspésie - Rive-Sud, région sous-développée; elle ne saurait être gérée comme une institution financière privée motivée par l'appât du gain. Bref, nous rejetons l'hypothèse d'une Caisse régionale rentable au sens où on l'entend couramment.

Nos suggestions

Il existe des cas où le gouvernement assure, aux actionnaires de semblables entreprises, ce qu'on appelle des dividendes garantis. C'est le cas, par exemple,

de la Herstelbank des Pays-Bas.¹ Essentiellement, c'est ce que nous allons proposer, et même plus que cela.

Des dividendes seraient versés aux détenteurs des Actions B soit sur la base d'un pourcentage fixe ou en fonction du taux de rendement moyen des actions des banques et des institutions financières sur le marché. Le versement prendrait la forme de certificats assortis d'un taux d'intérêt convenable, utilisables comme moyens de paiement des impôts dûs au gouvernement provincial. Cela reviendrait à créer une monnaie à circulation limitée. Et c'est précisément ce que nous avons à l'esprit. Le taux d'intérêt stipulé sur les dits certificats serait le prix versé au détenteur qui renonce à utiliser, durant un nombre quelconque d'années, ces certificats comme moyens de paiement des impôts dûs à l'Etat: c'est-à-dire celui qui s'acquitterait envers l'Etat en monnaie courante alors qu'il aurait pu se prévaloir du droit de se servir des certificats jusqu'à concurrence du montant qu'ils représentent. Ce dédom-

-
1. La Herstelbank possède un capital social de 300 millions de florins: 151 millions sont souscrits par l'Etat et le reste par des particuliers qui détiennent les 149,000 actions dites "Actions B"; celles-ci ont droit par préférence à un dividende garanti de 3.5%.

nagement est justifié, car renoncer à l'emploi des certificats pendant un certain temps, c'est ne pas se prévaloir tout de suite du privilège qui y est attaché et céder à l'Etat, au lieu d'une monnaie à circulation limitée, la monnaie nationale à pouvoir libérateur illimité, ce qui le dote d'un pouvoir d'achat additionnel qu'il n'aurait pas eu autrement.¹

Faisons remarquer que nous ne limitons pas aux seuls actionnaires de la Caisse régionale le droit d'utiliser les certificats comme moyens de paiement des impôts dus au gouvernement provincial. Nous avons employé l'expression détenteur, et c'est à dessein. En effet, il serait permis à l'actionnaire de vendre ses certificats à un particulier ou à une institution financière quelconque. Tout détenteur des dits certificats peut se prévaloir du droit de les remettre au gouvernement provincial en paiement de ses impôts. Ainsi, un marché serait créé pour ce genre de titres assortis, rappelons-le, d'un taux d'intérêt. Ceci aurait pour effet d'en accroître la liquidité.

1. La garantie du dividende sur le capital placé constitue un privilège selon nous suffisant en l'absence de dispositions visant à exempter les dividendes de l'impôt provincial sur le revenu.

Il peut être suggéré également d'établir un taux de conversion des certificats en "valeur admise pour les fins d'impôt": décider, par exemple, que chaque dollar de certificat équivaut à \$1.10 à l'occasion du paiement des impôts; ou encore établir des taux de conversion qui vont croissant, plus un détenteur retarde l'emploi des certificats. Ce sont autant de dispositions propres à inciter des capitalistes à acquérir les actions de la Caisse régionale.

Puisque le dividende est garanti, il ne sert à rien de considérer les possibilités de pertes ou de profits. Nous avons créé une monnaie à pouvoir libératoire limité en vue du paiement des dividendes. Il ne se posera donc, aux yeux de la Caisse régionale, aucun problème de liquidité à ce sujet. Nous réinvestirions donc les profits réalisés, tandis que les pertes seraient absorbées par le gouvernement.

& & &

Nous dissociions le paiement des dividendes du succès financier de la Caisse régionale. C'est introduire une composante sociale dans le projet ou encore des

dispositions-témoins de la portée sociale du projet.

C'est aussi libérer le projet du calcul purement comptable, lequel risque de le condamner au départ, étant donné les espoirs incertains de gains - gains promoteurs d'une adéquate rémunération des capitaux placés.

Un simple modèle permettra de saisir les raisons profondes de notre attitude. C'est l'objet de l'Annexe A.

ANNEXE A

Définissons quelques symboles :

- A le capital-actions émis.
- x le pourcentage du capital-actions représenté par les "Actions B".
- T le taux moyen d'imposition en rapport avec les transactions seulement, pour l'ensemble de la province.
- r le taux de rendement des "Actions B"; ce taux est fixe ou égal au taux de rendement moyen des actions des banques et des institutions financières sur le marché.
- v vélocité d'emploi du capital-actions émis.
- m le multiplicateur des dépenses, occasionnées par l'emploi du capital-actions émis, dans la province.

En termes absolus, les dividendes versés aux Actions E seront égales à :

$$(Ax) r$$

et les transactions totales créées au cours d'une année par l'emploi du capital-actions à :

$$(Av) \mu$$

tandis que les impôts perçus par le gouvernement provincial s'élèveront à :

$$T (Av) \mu$$

qui, nous le répétons, n'inclut pas les impôts sur les revenus.

Par rapport à cette valeur-ci, les dividendes représenteraient:

$$\frac{(A x) r}{T(A v)^{\mu}} = \frac{x r}{T v^{\mu}}$$

Donnons des valeurs aux variables:

$$\begin{array}{lll} x : 0.40 & T : 0.06 & \mu : 1.0 \\ r : 0.10 & v : 1.0 & \end{array}$$

Par conséquent, nous aurons:

$$\frac{(0.40) 0.10}{0.06} = 0.66$$

Mais supposons que v soit égal à 2, et à 2 également. Dans ce cas, nous aurions:

$$\frac{(0.40) 0.10}{(0.06) (2) (2)} = 0.16$$

Dans le premier cas, les dividendes versés constitueraient 66% des impôts indirects perçus. Tandis que, dans le deuxième cas, ils en représenteraient seulement 16%. Ceci met en évidence un fait très important: les efforts dépensés en Caspésie-Rive-Sud sont susceptibles de

profiter à la province entière, et elles le seront d'autant plus que d'autres régions du Québec seront en mesure de produire les biens de consommation et d'équipement réclamés par la Caspésie-Rive-Sud. C'est le problème de l'interdépendance des régions dans le développement.

Ecrivons maintenant $F \Delta y$ pour désigner les impôts sur les revenus additionnels créés par l'emploi du capital-actions. La somme globale des recettes fiscales s'élèvera donc à:

$$T (A v) + F \Delta y$$

et, par rapport à ce montant, les dividendes versés représenteront:

$$\frac{(A x) r}{T (A v) \mu + F \Delta y}$$

Mais $F \Delta y$ peut également s'écrire $(A v) m$, où m désigne le multiplicateur de l'emploi du capital-actions en ce qui a trait à la création de revenus additionnels.

Ainsi, nous pouvons écrire:

$$\frac{(A x) r}{T (A v) \mu + F (A v) m} = \frac{x r}{v (T \mu + F m)}$$

Accordons les valeurs suivantes aux variables:

$$\begin{array}{llll} x : 0.40 & T : 0.06 & \mu : 2.0 & F : 0.03 \\ r : 0.10 & v : 2.0 & m : 1.0 & \end{array}$$

Il s'ensuit que:

$$\frac{x r}{v (T \mu + F m)} = \frac{(0.4) 0.1}{2 (0.06 \times 2 + 0.03 \times 1)} = 0.13$$

Les dividendes représenteraient 13% des recettes fiscales additionnelles totales.

Dref, il s'agit de réunir des fonds pour les redépenser dans l'intérêt de la Caspésie-Rive-Sud, selon un plan d'action déterminé. Ces dépenses créeront des revenus et des transactions qui élargiront l'assiette fiscale du gouvernement provincial. Les exemples qui précèdent illustrent le poids relatif des dividendes à verser aux Actions B par rapport à la somme des recettes fiscales qu'il est permis d'anticiper d'après diverses hypothèses. Dans la mesure où le rapport des dividendes aux recettes fiscales additionnelles s'approche de l'unité, il faudrait en rechercher la cause dans l'appareil productif même de la province: déficiences du secteur manufacturier, insuffisances de la capacité de production, etc.

ANNEXE BLES INSTITUTS ITALIENS DE CREDIT POUR LE SUD

Entre 1950 et 1953, trois instituts spéciaux furent créés pour le sud de l'Italie:

- 1) l'ISVEIMER - Institut pour le développement économique de l'Italie méridionale;
- 2) l'IRFIS - - Institut régional pour le financement des entreprises en Sicile;
- 3) le CIS - Crédit industriel sarde.

Diverses institutions financières participent au financement des opérations de ces instituts:

ISVEIMER

Caisse du Midi.....	40%	du fonds de dotation
Banco di Napoli.....	40%	du fonds de dotation
Caisses d'épargne, autres ins- titutions et maisons de cré- dit ayant leur siège social dans le midi continental)	20% du fonds de dotation

IRFIS

Caisse du Midi.....	40%	du fonds de dotation
Banque de Sicile.....	20%	du fonds de dotation
Région sicilienne.....	20%	du fonds de dotation
Caisses d'épargne et autres maisons) ayant leur siège social dans le territoire de l'Ile) 20%	du fonds de dotation

Une répartition analogue a été adoptée en ce qui concerne le CIS.¹

De plus, ces instituts jouissent du privilège d'émettre des obligations. Ils ont aussi, à leur disposition, d'autres sources de fonds.²

L'exemple italien placé à côté de la diversité des institutions financières en Caspésie-Rive-Sud (Cf. Annexe C) offre des raisons de croire que l'infrastructure existe qui conditionne la réalisation du projet de la Caisse régionale en Caspésie-Rive-Sud.

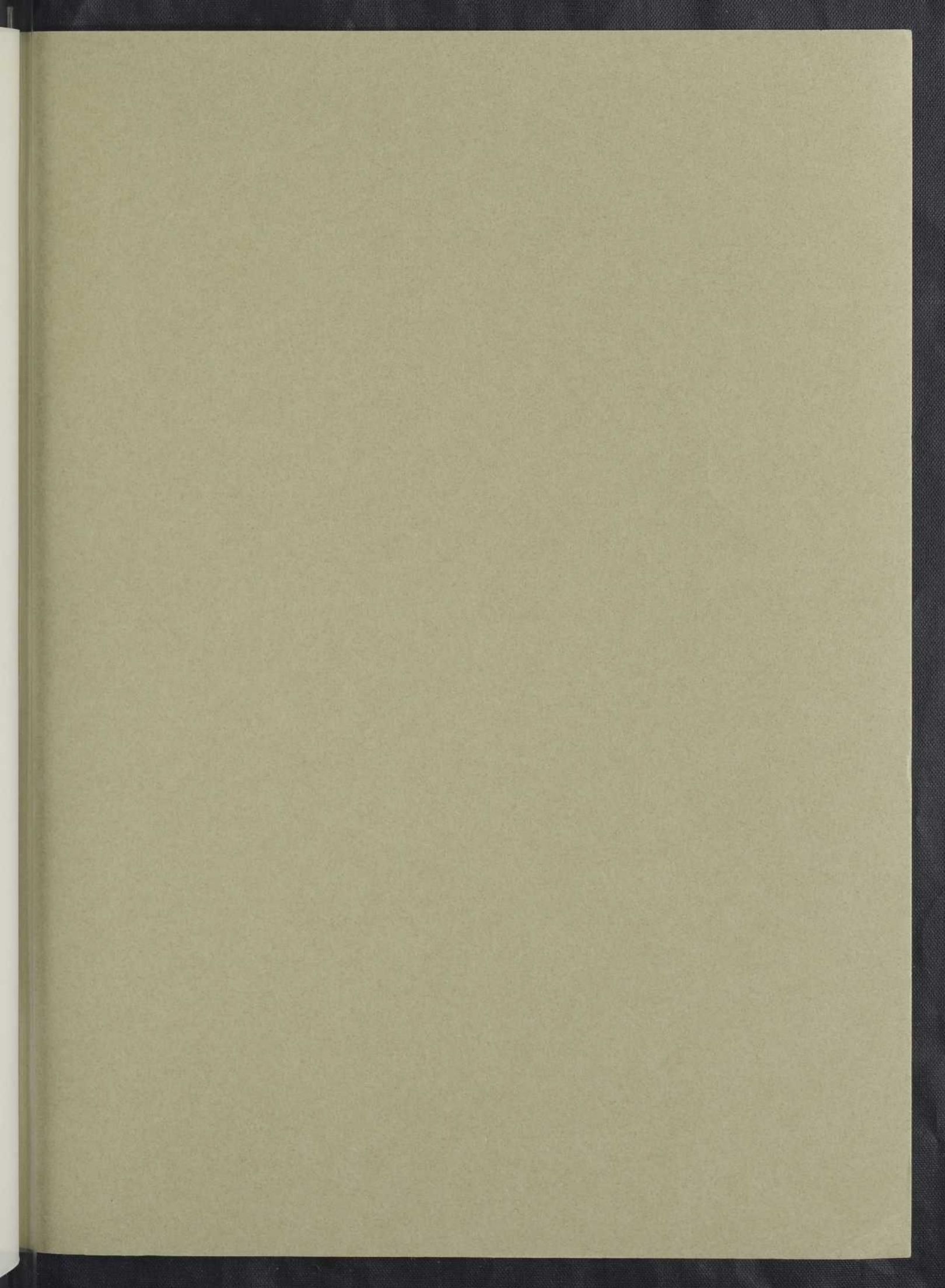
1. Au sujet de ces instituts régionaux de crédit, voir l'article de F. Ventriglia, "Les Instituts régionaux du Crédit", dans Economie Appliquée, Programmation régionale et Théorie économique 2, Tome XLV, No 1, 1961, pp. 103-122.

ANNEXE C

IMPORTANCE NUMERIQUE DES INSTITUTIONS FINANCIERES EN GASPESIE-RIVE-SUD

Nombre d'institutions financières selon les comtes, 1963

Genre d'institutions financières Comté	Caisses	Banques	Cies d'assurance et Mutuelles de Paroisses	Cies de Finance	Cies de petits prêts	Fonds Mutuels	Cies de prêts hypothécaires	Cies de Fiducie	Totaux
Rivière-du-Loup..	19	16	6	3	4	0	0	0	48
Témiscouata.....	15	9	3	0	1	0	0	0	28
Rimouski.....	26	13	17	4	4	2	1	1	68
Matapédia.....	19	8	4	0	2	0	0	0	33
Matane.....	21	14	4	7	4	0	0	0	50
Gaspé-Nord.....	8	6	0	1	1	0	0	0	16
Gaspé-Sud.....	18	12	2	2	2	0	0	0	36
Bonaventure.....	20	7	2	0	1	0	0	0	30
Iles-de-la-Madeleine	7	1	0	0	0	0	0	0	8
<u>TOTAUX.....</u>	<u>153</u>	<u>86</u>	<u>38</u>	<u>17</u>	<u>19</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>317</u>



BNQ



000 176 586